

CENTRE

Axe 9 : Qualité de Vie au Travail

Dispositif QVT - Module "flash" - Mise en place du télétravail

Contexte

Pas de contexte

Objectifs

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en oeuvre ou d'élargir la pratique du télétravail : -Connaître le cadre juridique du télétravail

- Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère
- Construire des outils pertinents pour la mise en oeuvre du télétravail
- Préparer la conduite du changement dans sa structure
- Construire la feuille de route propre à son établissement

Programme

1. Appréhender le contexte réglementaire : -Présentation du cadre légal et du benchmark
2. Réaliser un diagnostic de l'existant :
 - Si le télétravail est déjà en place : nombre d'agents en télétravail, nombre de jours par semaine, métiers concernés
 - Points positifs et négatifs de l'expérience le cas échéant
 - Outils existants ou à mettre en place
3. Définir les principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail : -Prédéfinition des modalités opérationnelles -Définition de la feuille de route et de son déploiement
4. Mettre en place un suivi du déploiement : -Réalisation d'un point d'étape
 - Ajustements de la feuille de route au regard des retours et des enseignements des 4 premiers mois de déploiement

Public

Direction, DRH, service RH de l'établissement - Représentants du personnel - Constitution d'un groupe de travail paritaire

**Exercice
2024**

Code de formation

A210

Nature

AFR

Organisé par

ENEIS by KPMG

Durée

28 heures